

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 septembre 2020**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL 2020
DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 septembre 2020 à 18h00 en salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 18 septembre 2020.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Gilles HENRY, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. René GARRO, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Bernard GOUZIN, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, M. David CABLAT - M. Pierre AMALOU suppléant de Mme Florence LAUSSEL, M. Claude CARCELLER suppléant de Mme Catherine GIL, M. Daniel REQUIRAND suppléant de M. Bernard CAUMEIL.

Procurations

M. Robert SIEGEL à M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS.

Excusés

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI, M. Gregory BRO.

Quorum : 25	Présents : 42	Votants : 45	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 1
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2172 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget principal ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2356 en date du 20 juillet 2020 relative à la décision modificative n°1 du budget principal 2020 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget principal 2020 au sein des chapitres 67 et 042 de la section de fonctionnement, mais également des chapitres 001, 23 et 040 au sein de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédit suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : il est proposé de procéder à une diminution de crédit en dépenses de 40 947,82€ sur l'article 6718, afin de prendre en compte les écritures d'amortissement pour l'année 2020 et d'équilibrer la section de fonctionnement ;
- Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre section » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 6811 pour un montant de 40 947,82€ afin de prendre en compte les écritures d'amortissement pour l'année 2020 ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 001 « Solde exécution investissement reporté » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en dépense sur ce chapitre de 335 066,51€ sur l'article 001 afin de prendre en compte la modification du montant de l'excédent d'investissement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de - 1 992 650,24€ après la décision modificative n°1 ;
- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : il est proposé de procéder à une diminution de crédit en dépenses sur ce chapitre (opération 1064) de 294 118,69€ sur l'article 2313 afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre section » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 28128 pour un montant de 40 947,82€ afin de prendre en compte les écritures d'amortissement pour l'année 2020 ;

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- de voter la décision modificative n°2 ci-annexée nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entraînant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section de fonctionnement et l'augmentation de crédits pour un montant de + 40 947,82€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2020.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2382 le 1 octobre 2020
Publication le 1 octobre 2020
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 1 octobre 2020
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200928-400J-BF-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Budget principal 2020 - Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
67-6718 « Autres charges exceptionnelles » (BP : 96 000€) (dépenses)	- 40 947,82€	
042-6811 « Dotations aux amortissements » (dépenses)	+ 40 947,82€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001-001 « Solde exécution investissement reporté » (dépenses)	+ 335 066,51€	
23-2313 « Constructions » (opération 1064) (dépenses)	- 294 118,69€	
040-28128 « Amortissements des immobilisations » (recettes)		+ 40 947,82€